
Collectif "Les indigènes de la 709"

<http://ba709.fr>

Commission permanente de la défense
Assemblée nationale

-----, le 13/05/2021

OBJET: information école de chasse de Cognac-Chateaubernard (base 709)

Mesdames et Messieurs les députés,

En votre qualité de membre de la commission permanente de la défense de l'assemblée nationale, vous êtes amenés à prendre régulièrement connaissance des bilans et perspectives militaires de notre pays.

Pour ce faire, vous auditionnez régulièrement certains responsables de notre armée, ce qui a été le cas à plusieurs reprises du chef d'état major de l'armée de l'air, le général Philippe Lavigne. Celui-ci aura eu l'occasion d'évoquer brièvement devant vous la réforme MENTOR 1 et le projet MENTOR 2 d'évolution de la formation des pilotes de chasse, à l'horizon 2025.

La lecture du compte-rendu de telles auditions impressionne par la hauteur de vue geo-stratégique qu'elles démontrent, mais j'aimerais pourtant vous alerter sur les conséquences très terre-à-terre de ces réformes, telles que les habitants de Poitou-Charentes les expérimentent depuis début 2020.

En effet, les évolutions du cursus de formation des pilotes de chasse ont consisté à déplacer des bases de Tours et de Cazaux les phases élémentaires et avancées à Cognac, avec une évolution des matériels vers l'avion suisse PILATUS PC-21 et des simulateurs. Avec le raccourcissement et l'intensification des formations des pilotes français et belges, on évoque à présent l'ambition d'une école européenne.

Comme il était prévisible, les populations de Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vienne expérimentent à présent durement les nuisances sonores de 11 000 heures de vol, et bientôt 16 000, lesquelles comportent de nombreuses séquences de voltiges au-dessus de point fixes. A cet égard, la situation est maintenant comparable, sur certains secteurs, à celle d'un champ de manoeuvre dont on aurait omis de déplacer la population.

Celle-ci n'a eu connaissance d'aucun plan de prévention de ces nuisances, d'aucune concertation préalable, et ce n'est qu'en réponse aux plaintes formulées publiquement que l'administration militaire est amenée à s'exprimer, pour donner des assurances qui, jusqu'à présent, n'ont pas été vérifiées sur le terrain.

Nous doutons qu'une bonne méthode soit celle qui consisterait à agir lorsque députés, préfets, administration militaire et autres élus locaux se trouvent mis en branle lorsque les plaintes du terrain se font trop fortes. C'est pourtant ce à quoi notre collectif se trouve aussi contraint: mettre au jour le ressentiment d'une population dispersée et fragile, dont l'avenir se trouve à présent compromis.

Notre démarche n'appelle donc aucune action particulière de votre part, sinon celle de bien vouloir vous informer du vécu de ces populations (ce qui peut être fait sur notre site ba709.fr), et de l'avoir à l'esprit lorsqu'un représentant de l'armée de l'air voudra vous faire part des ambitions nationales en matière de formation des pilotes de chasse.

Je vous prie, au nom de toutes les personnes engagées dans notre collectif, de bien vouloir recevoir l'expression de notre très sincère considération.
